

# Activité Partielle de Longue Durée

## 1502 emplois sauvés avec une meilleure indemnisation

Conformément aux dispositions de l'Accord signé par la CFE-CGC, la Direction a réuni les partenaires sociaux pour débattre d'une meilleure indemnisation de l'activité partielle de longue durée (APLD) et des modalités de son financement.

**Comme souhaité par la CFE-CGC, la Direction propose de revaloriser l'indemnisation de l'APLD de 70 % du brut (84 % du net) à 78 % du brut (92 % du net). Elle sera donc portée au même niveau d'indemnisation que l'Activité Partielle "classique".**



**Concernant son financement, la Direction propose de travailler principalement sur la journée de solidarité.**

Pour rappel, cette journée de travail supplémentaire avait été imposée en 2004 (suite à la canicule meurtrière de 2003) à tous les salariés du pays pour financer des mesures en faveur de personnes âgées et handicapées.

Par usage, les salariés d'AIRBUS Avions étaient les seuls du groupe à ne pas participer à cet effort de solidarité, bien que l'entreprise verse sa contribution obligatoire.

Les modalités d'application (quel jour férié devra être travaillé en 2021/2022 ?) seront précisées ultérieurement.

La CFE-CGC considère que l'abandon de cet usage ne doit porter que sur la durée de l'APLD (soit 2 ans). La CFE-CGC estime aussi que cet effort pourrait permettre, conjointement, la sauvegarde des derniers emplois si les mesures de départs volontaires restaient insuffisantes, en fin de période de volontariat, pour atteindre les objectifs du plan social.



**La Direction a aussi proposé des mesures de simplification de certaines primes** (incommodité / salissure, peinture...) via une intégration dans le salaire ou des évolutions de leur mode de calcul. Sans changer la rémunération des salariés concernés, ces modifications permettront de simplifier le travail des managers et la gestion administrative, source de gain de temps et d'économies complémentaires.

**S'opposer parfois**

**Proposer toujours**

**Construire souvent**